

	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p>REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>Assemblée Générale du 28 novembre 2022</p>	<p>2022</p> <p>Délibération n°096</p> <p>Page 1 / 2</p>
---	--	--

Présidence de Monsieur Jean-Philippe RICHARD

Présents

Mmes. GRENIN, MILLIARD, PANIER, PONGE
MM., BOUDET, BRETON, CHEVRIER, DECHAUFFOUR, DORNIER, MORAND,
MOTMAENFAR, PAOLETTI, PARISSÉ, RESSAT, SEGRETAIN, TERRIER.

Excusés

Mme. FROUX, VERGER-NICOLLE
MM. ANDRE, BRUNET, BULTEL, GAUTHIER, MARCHAND

Nombre de Membres Titulaires en exercice : 24
Nombre de Membres Titulaires présents : 17

Objet : Approbation du Budget Primitif 2023

Exposé des motifs

Sur la base des hypothèses retenues par la CCIR Bourgogne Franche-Comté, le produit fiscal 2023 devrait être de 1 235k€.

La masse salariale a été calculée sur la base d'un effectif de 32.85 équivalents temps plein soit 2 117k€ et tient compte de l'augmentation de la valeur du point de 3.50% appliquée au 1^{er} juillet 2022.

Il a été prévu des travaux de réfection des toits terrasses pour 180k€ et une reprise de provision du même montant, soit 110k€ pour l'Espace d'Entreprises de Nevers-Est et 70k€ pour l'Espace d'Entreprises de Cosne sur Loire.

Les charges de fonctionnement tiennent également compte de l'augmentation des dépenses d'énergie prévues à 415k€ sur le BP 2023 (contre 175k€ en 2021).

Les investissements ou gros entretiens prévus à 3 200k€ sur le plan pluriannuel d'investissements seront essentiellement autofinancés.

Le Président,

Le Secrétaire,





Jean-Philippe RICHARD

Alain BRETON

Délibération

Vu le code de commerce et notamment les articles R712-7-1°, R712-14 à R712-20 ;

Considérant :

- L'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 07 novembre 2022 ;
- L'avis favorable du Bureau réuni le 09 novembre 2022 ;
- Le rapport budgétaire adressé aux membres titulaires le 17 novembre 2022 ;
- Les chiffres clés du budget primitif 2023 de la CCI de la Nièvre :

Résultat comptable.....	- 154 k€
Capacité d'autofinancement.....	- 104 k€
Résultat budgétaire.....	- 359 k€
Fonds de roulement net disponible.....	903 k€
Produit Fiscal.....	1 235 k€

Le Président Richard soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Primitif 2023 de la CCI de la Nièvre.

Aucune remarque n'étant faite et aucun Membre ne demandant un vote à bulletin secret, cette délibération fait l'objet d'un vote à main levée.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 28 novembre 2022, sur proposition du Président Richard, approuve le Budget Primitif 2023 à l'unanimité des Membres Titulaires présents.

Nombre de votants : 17

Vote pour : 17

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président,



Jean-Philippe RICHARD



Le Secrétaire,



Alain BRETON